



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/52/L.29/Add.1
26 novembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
Point 39 b) de l'ordre du jour

LES OCÉANS ET LE DROIT DE LA MER : ACCORD AUX FINS DE L'APPLICATION
DES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE
LA MER DU 10 DÉCEMBRE 1982 RELATIVES À LA CONSERVATION ET À LA
GESTION DES STOCKS DE POISSONS DONT LES DÉPLACEMENTS S'EFFECTUENT
TANT À L'INTÉRIEUR QU'AU-DELÀ DE ZONES ÉCONOMIQUES EXCLUSIVES
(STOCKS CHEVAUCHANTS) ET DES STOCKS DE POISSONS GRANDS MIGRATEURS

Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Îles Marshall,
Norvège, Nouvelle-Zélande et Papouasie-Nouvelle-Guinée :
projet de résolution

Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention
des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982
relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons
dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà
de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des
stocks de poissons grands migrants

Additif

Ajouter les pays ci-après à la liste des auteurs du projet de résolution :

Argentine, Brésil, Irlande, Malaisie, Philippines, Samoa et Ukraine
